

CORRESPONDANCE ROMAINE

Mars 1915.



N dit parfois que les papes se succèdent mais qu'ils ne se ressemblent pas. Le sens de cette parole est qu'un Souverain-Pontife suit la ligne de conduite qu'il croit inspirée par les circonstances, s'inquiétant relativement peu de ce que son prédécesseur aurait fait ou décidé sur le même sujet. Les Italiens ont une formule expressive pour signifier ce pouvoir suprême dont chaque pape est l'héritier, et qui, par là même qu'il est suprême, peut faire ce qu'il croit utile au bien de l'Eglise. *Il papa bolla e sbolla*, disent-ils, c'est-à-dire donne une bulle et en enlève une autre (celle de son prédécesseur). Mais si le pape a ce pouvoir incontestable, il ne s'ensuit pas qu'il doive le manifester en faisant le contraire de celui à qui il succède. Le pape Benoît XV entend bien continuer Léon XIII, mais aussi son prédécesseur immédiat Pie X. On est frappé de l'affectueuse vénération avec laquelle il parle de celui qui l'a fait archevêque de Bologne et cardinal. Et ce ne sont point évidemment des paroles de commande. On sent qu'elles procèdent d'un sentiment intime et que Benoît XV est heureux de le manifester. C'est à ces pensées qu'il a obéi en donnant un *motu proprio* pour l'Académie romaine de Saint-Thomas.

Le pape Léon XIII, aux débuts de son pontificat, avait donné l'encyclique *Aeterni patris* (4 août 1879) pour rappeler les professeurs et le clergé à l'étude de saint Thomas. Pour mieux atteindre ce but, il avait créé à Rome un organe spécial chargé de maintenir la pureté et l'intégrité de cette doctrine. (15 oct. 1879—9 mai 1895). Pie X de son côté (23 janv. 1904) avait donné lui aussi une constitution pour promouvoir cette étude dans laquelle il voyait, avec raison, la plus grande défense de l'Eglise contre les erreurs modernes.